



Le Chevalier de l'Immaculée

Lettre n° 4 ♦ 3^e trimestre 2018

Être un instrument dans les mains de l'Immaculée

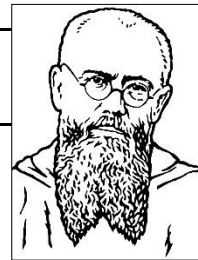
En 1907, paraissait un ouvrage du R.P. Édouard Hugon, dominicain, intitulé *La Causalité instrumentale en théologie* (Téqui, Paris). On lit dans l'Avant-propos : « *Quiconque n'a pas approfondi la nature de l'instrument ne possède pas complètement la métaphysique des causes. Toutefois la portée théologique est bien supérieure. Les âmes chrétiennes gagneraient à connaître une doctrine qui fait si bien comprendre l'action de Dieu sur la créature humaine et le prolongement de l'Incarnation à travers les siècles* (op. cit. p IX).

En conséquence, l'auteur expose l'étendue de son étude thomiste et le domaine où s'applique la causalité instrumentale : « *Nous n'examinons ici que les applications théologiques de la causalité instrumentale, c'est-à-dire celles qui se rapportent à l'ordre surnaturel, et ce plan nous amène à considérer cette efficacité dans l'inspiration scripturaire, dans l'Humanité de Jésus, dans les sacrements et les ministres de la nouvelle Loi, dans les miracles accomplis par les serviteurs de Dieu, dans l'action universelle de la Mère des chrétiens* » (op. cit. p. XI). Ce dernier point se rapporte donc à la causalité instrumentale de la très sainte Vierge Marie.

Cette causalité instrumentale de Marie, dans le plan de la Rédemption, doit intéresser, au plus haut point, tout chevalier de Notre-Dame. Le chapitre VI de l'ouvrage du Père Hugon lui est consacré, et l'auteur ne manque pas de signaler que le Père de Montfort a fait appel à cette doctrine dans son *Traité de la vraie dévotion à la Sainte Vierge* (op. cit. pp. 202-203). Ce dernier a, en effet, propagé la doctrine qui tient que **la très sainte Vierge Marie est l'instrument dont se sert le Saint-Esprit pour former Jésus-Christ dans les âmes** (*Traité*, n^{os} 20-21).

Au numéro 259 de son *Traité*, Montfort fait une autre application du principe de la causalité instrumentale, cette fois, dans le domaine de la sanctification des âmes mariales : « *Il faut se mettre et se laisser entre ses mains virginales comme un instrument entre les mains de l'ouvrier* ». Son disciple, le Père Kolbe, va développer cette doctrine dans le domaine de l'apostolat marial. Dans une conférence du 13 juin 1933, il dit : « *Lorsqu'Il agit, Dieu veut toujours se servir d'instruments, et à leur tour, ces instruments se servent d'autres instruments, de sorte qu'ils forment ensemble un tout harmonieux, beau et précis. Nous sommes ces instruments de l'Immaculée* ». Soyons donc des instruments dociles afin qu'Elle puisse faire de nous tout ce qu'Elle veut, et sauver le plus grand nombre d'âmes possible, le plus vite possible !✍

Abbé Guy Castelain+



Être saint. . .

Nul plus que le Père Kolbe n'était persuadé de la nécessité d'**être saint pour travailler efficacement à la gloire de Dieu et au salut des âmes**. Dès les premières années de sa vie religieuse, il est préoccupé par cet idéal, qui se fera de plus en plus pressant : « *Tu dois être un saint, et un très grand saint !* ». Ce désir ardent n'avait rien d'une velléité passagère et inefficace : on le verra au contraire le réaliser au jour le jour, jusqu'à son sacrifice suprême, magnifique couronnement de sa fidélité au devoir quotidien.

Écoutons donc ce que le Père Kolbe nous enseigne, car **il parle d'expérience** : « *Chacun peut devenir un saint – et un très grand saint – avec l'aide de l'Immaculée : il suffit de le vouloir* » (Lettre, 29.10.1938).

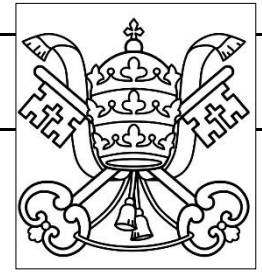
Relevons **trois vérités importantes** exprimées dans cette belle phrase : tout d'abord, que nous sommes tous appelés à la sainteté ; ensuite, que celle-ci est le fruit de la grâce de Dieu, laquelle nous parvient par les mains de l'Immaculée ; enfin, que nous devons coopérer à la grâce de tout notre cœur, de toute notre volonté, avec persévérance. Ayons donc nous aussi cet idéal de sainteté, sans lequel notre vie spirituelle ne peut que sombrer dans la tiédeur ! N'oublions jamais que « *par nous-mêmes, nous ne pouvons rien ; cela dépasse nos forces* » (Conférence, 19.02.1939). Cette conviction nous maintiendra dans une profonde humilité, ce qui est très important : Dieu ne donnant sa grâce qu'aux humbles. Confions-nous ensuite dans le secours de l'Immaculée : « *Médiatrice de toutes grâces, Elle peut et désire donner la grâce de la conversion et de la sanctification* » (Lettre, 06.06.1931). Enfin, tâchons de faire ce qui dépend de nous pour concrétiser ce désir de sainteté.

Le réalisme du Père Kolbe doit nous encourager : « *Il faut se sanctifier, nous dit-il, dans l'instant présent, car nous ne savons pas si l'instant d'après sera à nous. C'est maintenant qu'il faut se sanctifier* » (Conférence, 21.01.1939).

Accomplir le plus parfaitement possible notre devoir, instant après instant, voilà le programme ; ou, en d'autres termes, vivre notre consécration mariale le plus fidèlement possible, avec constance, en mettant un pied devant l'autre : à chaque jour suffit sa peine. « *Pour que tous les instants (de notre vie) soient pleinement vécus, il faut, nous dit le Père Kolbe, que l'Immaculée les vive à notre place. Nous nous donnons à Elle pour pouvoir profiter de tous ces instants, et pour que ce soit Elle qui pense et agisse à travers nous* » (Conférence, 21.01.1939).

Bien chers chevaliers, c'est en conformant notre volonté à celle de notre aimable Souveraine que nous deviendrons pour Elle comme « *une humanité de surcroît* », et que nous Lui permettrons de continuer son œuvre de miséricorde et de salut jusqu'à la fin du monde... **Soyons généreux !** ✍

Fr. Paul-Marie, o.f.m. cap.



Le premier cri d'alarme...

La franc-maçonnerie (F.M.) a été fondée en tant que société secrète. Elle aurait donc dû rester cachée aux yeux du commun des mortels. Mais, née officiellement en 1717, elle n'a pas pu demeurer « secrète » plus de 21 ans, puisque le **28 avril 1738**, le pontife romain Clément XII réagissait vigoureusement avec la **première lettre encyclique sur la F.M.** qui commence par les mots *In eminenti*.

Quand on parle du Magistère des papes sur la F.M., on pense immédiatement à l'encyclique *Humanum genus* de Léon XIII datant de 1884. Ce n'est peut-être pas la plus importante, au moins sous un certain rapport. En effet, **Clément XII va donner définitivement le ton à tous ses successeurs**, et cela jusqu'à Vatican II.

Ce premier document possède une caractéristique fondamentale qui n'a pas été assez soulignée et que l'on propose ici comme une opinion, mais une opinion qui n'est pas sans fondement : **le document de Clément XII comporte probablement les notes de l'infaillibilité** du pontife romain lorsqu'il parle *ex cathedra*.

L'infaillibilité du magistère *ex cathedra* du pape a été définie comme dogme de foi en 1870, au chapitre 4 de la 4^e session du 1^{er} concile du Vatican. Il est à peine nécessaire de dire que ce type de magistère a toujours été pratiqué, même avant cette date, puisque Pie IX, par exemple, l'a utilisé le 8 décembre 1854 pour la déclaration du dogme de l'Immaculée Conception.

Voici **le texte de la définition de l'*ex cathedra*** : « *Nous enseignons et définissons comme un dogme révélé de Dieu : le pontife romain, lorsqu'il parle ex cathedra, c'est-à-dire lorsque, remplissant sa charge de pasteur et de docteur de tous les chrétiens, il définit, en vertu de sa suprême autorité apostolique, qu'une doctrine sur la foi ou les mœurs doit être tenue par toute l'Église, jouit, par l'assistance divine à lui promise en la personne de Pierre, de cette infailibilité dont le divin Rédempteur a voulu que fût pourvue son Église, lorsqu'elle définit la doctrine sur la foi et les mœurs. Par conséquent, ces définitions du pontife romain sont irréformables par elles-mêmes et non en vertu du consentement de l'Église. Si quelqu'un, ce qu'à Dieu ne plaise, avait la présomption de contredire Notre définition, qu'il soit anathème.* »

Les quatre conditions de l'infaillibilité du pontife romain lorsqu'il parle *ex cathedra* sont donc : - 1^o il doit vouloir remplir sa charge de pasteur et de docteur de tous les chrétiens ; - 2^o il doit se prononcer sur une matière se rapportant à la foi ou aux mœurs, c'est-à-dire sur ce qu'il faut croire ou ne pas croire, ce qu'il faut faire ou ne pas faire ; - 3^o il doit faire appel à l'exercice de sa suprême autorité apostolique ; - 4^o il doit décréter que sa décision oblige toute l'Église, c'est-à-dire tout catholique, sans exception (d'après le R.P. V. Zubizarreta, *Theologia dogmatico-scholastica*, vol. I, n^o 462, p. 397). Il reste à vérifier si ces quatre conditions se trouvent dans l'encyclique *In eminenti* de Clément XII...

À suivre... ✂



L'armée de l'Immaculée se développe...

Le nouveau Supérieur général m'a confirmé dans ma charge de directeur de la M.I. C'est bien lui qui a permis de propager la M.I. dans **le séminaire de La Reja** dont il était le directeur. La plupart des professeurs, séminaristes et frères ont joint la M.I. le 27 novembre 2017, à l'occasion de la fête de la Médaille miraculeuse. Ceci prouve son attitude très positive envers la M.I.

En même temps, il m'a nommé supérieur de **la Maison autonome des pays de l'Est** avec siège à Varsovie, en Pologne. En commentant cette nomination, il signifiait que c'est certainement l'Immaculée qui veut cela, car la Pologne est le berceau de la *Militia Immaculatae*. Près du saint fondateur, il sera plus facile et efficace de rayonner dans le monde entier.

Il est prévu d'y établir le **siège du secrétariat mondial** de la M.I. qui s'occupera particulièrement de « l'opération suivie », c'est-à-dire de la persévérance des chevaliers dans le monde entier. Il produira les « armes » pour les chevaliers dans les langues du monde entier. Tout dernièrement ont été lancées les éditions des premiers tracts en vietnamien et en russe, d'autres sont en préparation en lituanien, lettonien et estonien.

Il est intéressant de voir avec quelle ferveur les nouveaux chevaliers du **Vietnam** prennent ces feuillets, surtout pour les étudier eux-mêmes, car il n'y a pratiquement plus de littérature vraiment catholique au Vietnam. Ensuite, ils font passer discrètement les tracts aux amis, ce qui leur permet de constater que la soif religieuse, dans ce pays des martyrs, est encore énorme.

Concernant **la Russie**, la M.I. veut particulièrement promouvoir et faire prier pour la consécration de la Russie au Cœur Immaculé de Marie, selon les demandes de Notre-Dame à Fatima. Une première lueur que la Sainte Vierge exauce nos prières est, peut-être, le fait que ce mois de juin le premier prêtre russe de la Fraternité Saint-Pie-X ait été ordonné.

De **l'Amérique centrale** nous sont aussi parvenues quelques nouvelles : les premiers chevaliers ont été enrôlés au **Cuba** et à **Costa Rica**. De même, des membres du Tiers Ordre de Saint-François, en **Argentine**, ont joint la M.I.

En **Espagne**, le Supérieur de District nous a communiqué que la M.I. fait du bien surtout dans les petits centres de messes isolés et desservis une fois par mois. La conscience d'appartenir à la grande armée de l'Immaculée leur donne du courage et un nouvel élan missionnaire.

Aux **Philippines**, l'œuvre de persévérance continue à fleurir : fin juillet 2018, le nombre total des chevaliers atteignait 58 522. Dans les 6 derniers mois, 1 737 nouveaux chevaliers ont été enrôlés.

Ainsi la petite armée de l'Immaculée se maintient, et continue à se développer tout doucement ...✍

Abbé Karl Stehlin+